

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



ALLOCATIONS
FAMILIALES

Caf
de l'Essonne





Sommaire

P4	ENTRETIEN :	GAUDÉRIQUE BARRIÈRE
P6	PARTIE 1 :	REPÈRES
P14	PARTIE 2 :	OFFRE DE SERVICES AUX ALLOCATAIRES ET AUX PARTENAIRES
P28	PARTIE 3 :	LES CHIFFRES CLÉS
P38	PARTIE 4 :	LA GOUVERNANCE

É DITO

Pour ce premier édit en tant que Directeur de la Caf de l'Essonne, je tiens à saluer le travail engagé par mon prédécesseur Guillaume Lacroix et son équipe ainsi qu'Annie Hamel qui a pris en charge la direction par intérim juste avant mon arrivée.

L'année 2024 a été une année de transition, d'engagement et de projection pour la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne.

Nommé directeur au mois de juillet, j'ai eu à cœur de rencontrer rapidement l'ensemble de nos partenaires institutionnels, associatifs et territoriaux.

Ces rencontres ont été d'une grande richesse. Elles ont permis d'initier un dialogue fondé sur l'écoute, la confiance et la volonté d'agir ensemble pour répondre aux besoins des familles, des jeunes, des personnes en situation de précarité, et plus largement de tous les essonniens. Ces échanges ont confirmé que la Caf de l'Essonne est un acteur central de la solidarité sur le territoire, et qu'elle peut compter sur des partenaires engagés et mobilisés.

La mise en œuvre de la nouvelle Convention d'objectifs et de gestion (Cog) 2023-2027, ainsi que du Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (Cpog) a constitué un cap structurant. Ils se traduisent par une ambition forte : garantir un service public plus accessible, plus équitable et plus efficace. Ils nous engagent à renforcer l'accès aux droits, à simplifier les démarches, à améliorer la qualité de service, et à innover dans nos modes d'intervention, notamment en matière de prévention et d'accompagnement social.

Parmi les chantiers prioritaires, la politique d'accueil des allocataires a continué de se développer. La réouverture de l'accueil de Massy en est une illustration concrète. L'ouverture de cet espace prouve notre volonté de proposer un accueil de qualité, adapté aux attentes des usagers, et fondé sur la proximité et l'accompagnement. Il s'inscrit dans une dynamique plus large de modernisation de nos espaces d'accueil, de développement de l'accompagnement numérique, et du renforcement de la présence de proximité sur le territoire. Notre objectif : le même accompagnement partout sur le territoire.

Tout au long de cette année, nous avons également travaillé à la préparation de l'année 2025, année porteuse de nombreux projets.

En effet, le déploiement du Service public de la petite enfance (Sppe) constitue un enjeu majeur, tant en termes de coordination territoriale que de soutien aux familles et aux professionnels.

De même, la mise en œuvre de la solidarité à la source transforme en profondeur notre manière d'interagir avec les allocataires, en facilitant les échanges, en fluidifiant les parcours et en renforçant la qualité de traitement. Cette réforme permet également de garantir un versement au plus juste du droit.

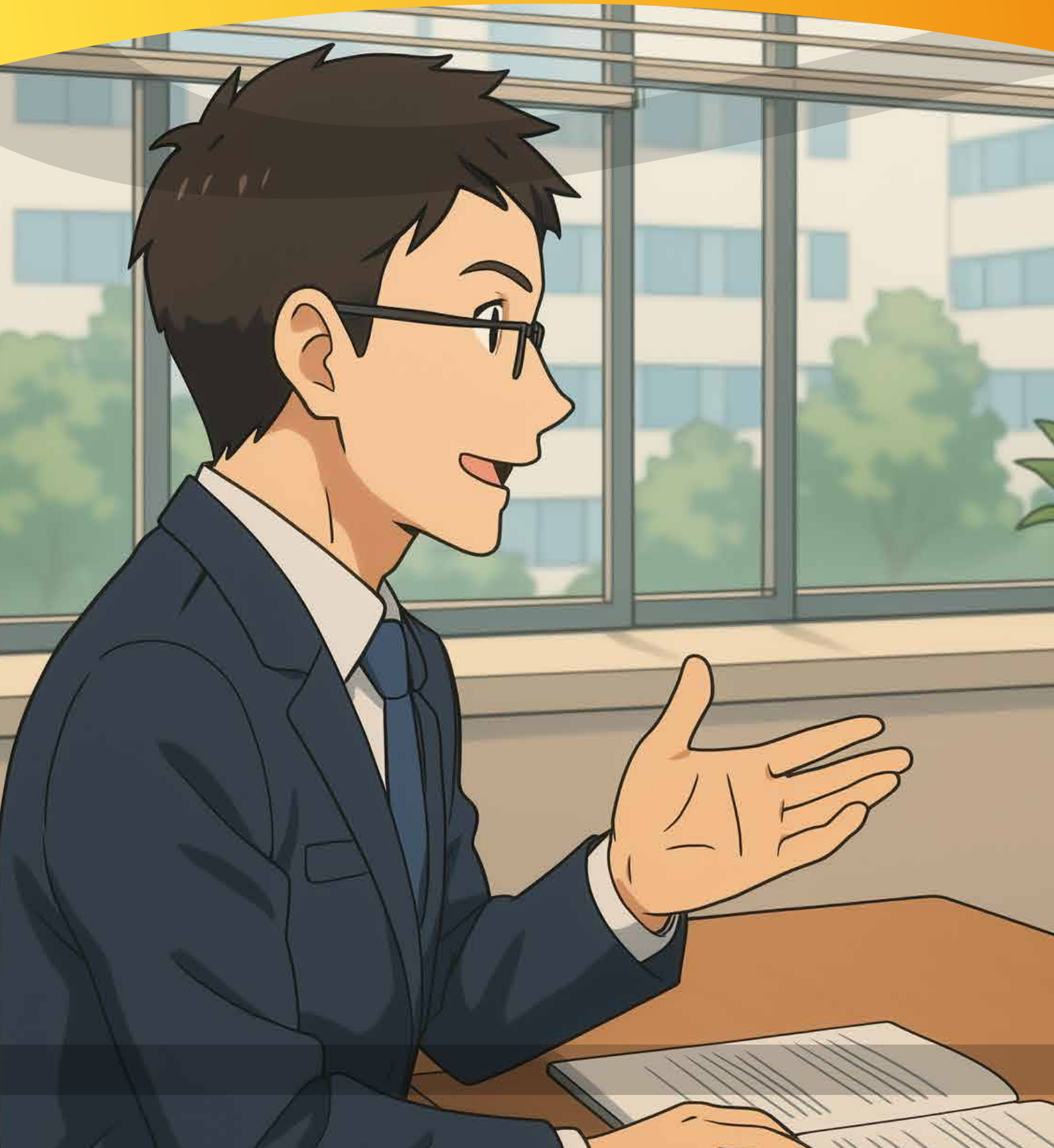
Ces transformations exigent une mobilisation collective, une capacité d'adaptation constante, et une attention particulière portée à l'accompagnement des équipes. Je tiens à saluer ici l'engagement et la compétence de l'ensemble des collaborateurs de la Caf de l'Essonne. Leur professionnalisme est la clé de voûte de notre action quotidienne.

Ensemble, avec nos partenaires, nous continuerons à faire vivre les valeurs de solidarité, de proximité et d'innovation qui fondent notre mission.

Gaudérique Barrière

Directeur de la Caf de l'Essonne





1

7

REPÈRES



MARS

Journée mondiale du travail social

– 12 mars

Cousinade Caf/Msa

Rencontre Udaf/Caf autour des impayés de loyer

– 21 mars

Sensibilisation à la maladie de Crohn

– 21 mars

JANVIER

Séminaire du Conseil
d'administration pour la refonte
du Règlement intérieur
d'action sociale – 03 janvier

Signature de la convention
de partenariat Caf/Cpam
de l'Essonne – 29 janvier

SEPTEMBRE

Assemblée générale du personnel

– 17 septembre

Forum emploi

– 26 septembre

JUILLET

Dématérialisation
des Tickets loisirs jeunes – 1^{er} juillet

Prise de fonction
de Gaudérique Barrière
en tant que nouveau
directeur de la Caf
de l'Essonne – 15 juillet

Vente du site d'Arpajon
– 23 juillet

MAI

Direction par intérim assurée
par Annie Hamel
– 1^{er} mai

Réunions avec les maires
et DGS des communes
essonniennes
– 22 et 27 mai

Forum de l'alternance
– 24 mai

AVRIL

Ateliers parcours jeunes
– 03 avril

Mise en place des boucles magnétiques
pour les personnes malentendantes
à l'accueil d'Évry – 1^{er} avril

Promotion de la mobilité interne avec
la série « Un jour, un parcours »

Départ de Guillaume Lacroix,
directeur général
– 30 avril

JUIN

Semaine de la QVCT :
Sensibilisation au travail
sur écran – 20 et 24 juin ;
webinaires thématiques
proposés aux collaborateurs

OCTOBRE

Forum emploi en partenariat avec la Cpm
et France Travail – 1^{er} octobre

Séminaire Conseil d'administration – 14 octobre

Réouverture de l'accueil de Massy – 14 octobre

Collecte de lunettes

DÉCEMBRE

Organisation d'un escape game
prévention santé
pour les collaborateurs
– 03 décembre

Collecte alimentaire et subvention
de 1 000 euros au profit
l'association Le Secours Fraternel

NOVEMBRE

Sensibilisation
des collaborateurs
aux troubles DYS
– 21 novembre

CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

L'ESSONNE EN CHIFFRES

Le département de l'Essonne a une superficie de 1 804 km², soit le 7^{ème} plus petit département de France métropolitaine et le 3^{ème} plus grand d'Île-de-France. Il est composé de 194 communes, réparties en 13 Epci. Au 1^{er} janvier 2025, il compte 1 343 527 habitants, soit 11 % des habitants franciliens. (source : Insee, Estimations de population au 1^{er} janvier 2025).

L'Essonne affiche une densité moyenne de 728 habitants par km² contre 1 025 habitants par km² pour la région. Toutefois, des écarts importants existent au sein du département :

- de grands centres urbains au Nord qui hébergent 83 % de la population,
- une zone rurale au Sud, qui connaît une poussée progressive de péri-urbanisation.

1 343 527 habitants
11 % des franciliens
728 habitants/km²
83 % dans le nord



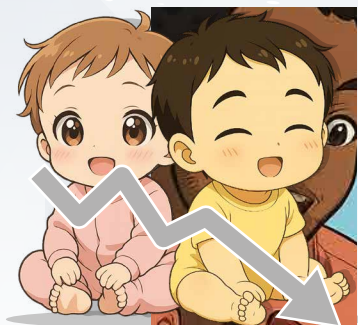
La nouvelle géographie des quartiers prioritaires de la politique de la ville concerne **26 communes**.

181 000 habitants résident dans les **47 quartiers prioritaires** (14 % de la population).

Parmi eux, 9 ont été nouvellement créés par le décret du 28 décembre 2023 et 34 ont vu leur contour modifié.

1 804 Km²

DÉMOGRAPHIE



Comme l'ensemble des départements d'Île-de-France, l'Essonne enregistre un nombre moins important de naissances en 2023 par rapport aux années précédentes (17 227 naissances). Toutefois, son taux de natalité reste identique à celui de la région avec 14,4 naissances pour 1 000 habitants. (source : Insee, État civil au 01/01/2024).

17 227 naissances

Au cours des six dernières années, la croissance démographique essonnienne (+ 0,5 % en moyenne par an) a été plus marquée que celle de la région et de la métropole (+ 0,3 % chacune). Elle s'explique par :

- Un solde naturel significativement positif, à savoir un nombre de naissances supérieur au nombre des décès (+ 0,8 % tout comme au niveau régional contre + 0,2 % au niveau national),
- Un solde migratoire négatif mais dans de moindres proportions que la région : le nombre d'arrivées inférieur au nombre de départs de - 0,3 % contre - 0,5 % au niveau régional et + 0,1 % au niveau national.

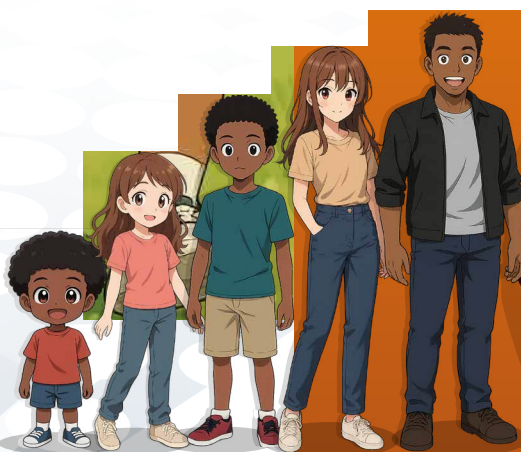
Source : Insee, Recensement de la population 2015 et 2021 (dernières données disponibles)

33 % < 25 ans

Les moins de 25 ans représentent une part importante de la population essonnienne (33 % contre 32 % au niveau francilien et 29 % au niveau métropolitain), on constate néanmoins une augmentation de la part des 65 ans et plus.

Au 4^{ème} trimestre 2024, le taux de chômage en Essonne est de 6,5 % contre 7,0 % en Île-de-France et 7,1 % en Métropole.

Il est relativement stable par rapport à l'année précédente (source : Insee, Taux de chômage localisé).



LA CAF DANS LES TERRITOIRES

LA CAF EN ESSONNE

La Caf de l'Essonne dénombre **261 200 foyers allocataires** au 31 décembre 2024, soit 3 800 foyers de plus qu'en 2023 (+ 1,5 % contre - 0,1 % l'année d'avant).

Ces foyers représentent 703 100 personnes couvertes dont 328 100 enfants à charge (source : Caf, fichier définitif au 31 décembre 2024).

Il s'agit d'un public majoritairement familial : 59 % des foyers couverts ont des enfants, chiffre stable par rapport à 2023. Les foyers monoparentaux représentent 18 % des foyers couverts et 31 % des foyers avec enfants. 16 % des foyers couverts sont des familles nombreuses. Les personnes seules représentent quant à elles 38 % des foyers.

L'évolution à la **hausse** du nombre d'allocataires résulte de plusieurs facteurs :

- **+ 3,5 %** de bénéficiaires de prestations liées à la précarité (**+ 4 000** bénéficiaires), en particulier la prime d'activité (**+ 4,4 %**),
- **+ 0,9 %** de bénéficiaires de la prestation liées au logement (**+ 900** bénéficiaires), en particulier l'allocation de logement sociale (**+ 4,2 %**).

A *contrario*, le nombre de bénéficiaires de la prestation d'accueil du jeune enfant diminue (- **2,4 %**) et celui des bénéficiaires des prestations liées à la famille reste relativement stable (**+ 0,2 %**).

Au 31 décembre 2024, **44 %** des allocataires essonniers perçoivent les allocations familiales et **37 %** sont bénéficiaires de prestations logement. Les minima sociaux (Rsa et Aah) sont versés à **19 %** des foyers allocataires. Les bénéficiaires de la prime d'activité, cumulable avec les deux prestations précédentes, représentent **30 %** de la population allocataire. Au total, **45 %** des allocataires perçoivent une prestation liée à la précarité.

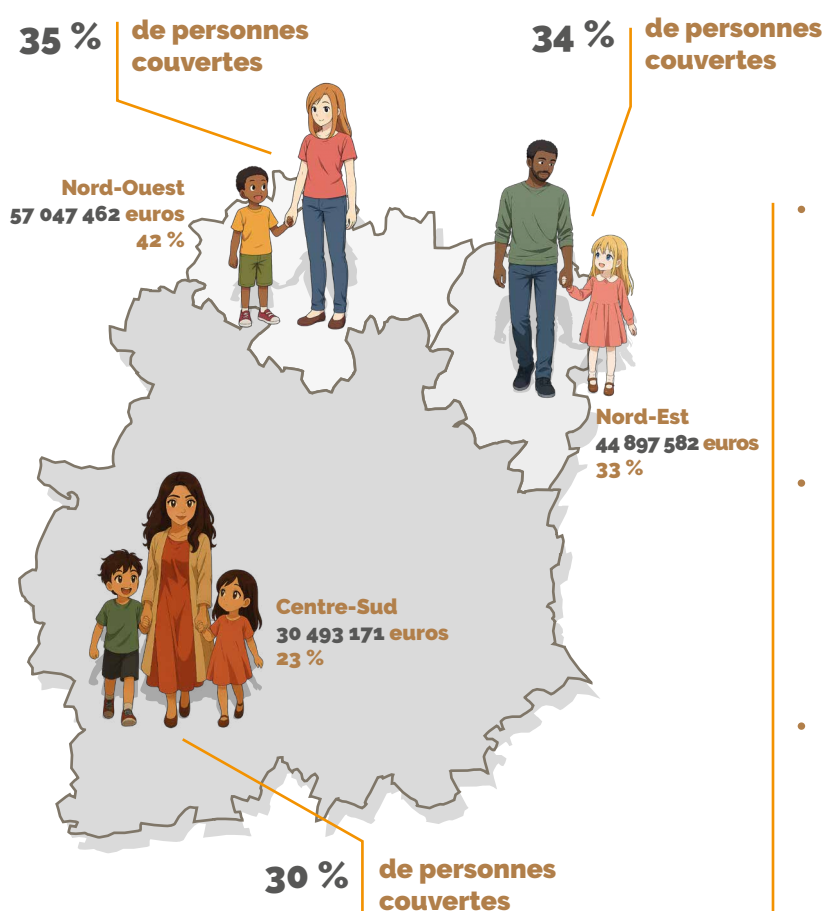
Parmi les allocataires de l'Essonne, **31 %** ont des ressources inférieures au seuil de bas revenus, fixé à 1 307 euros mensuels par unité de consommation en 2024, soit une part **identique** par rapport à l'année précédente. La situation financière des familles monoparentales et des personnes isolées reste plus dégradée : elles sont respectivement **48 %** et **34 %** à vivre sous ce seuil, tout comme en 2023.



LES FINANCEMENTS SUR LES TERRITOIRES

Sur les trois territoires d'action sociale, la Caf de l'Essonne apporte un soutien financier aux gestionnaires d'équipements de deux manières : **en investissement et en fonctionnement**. Les financements d'investissement sont dédiés à la création d'équipements destinés aux familles tels que les établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje), les relais petite enfance (Rpe) et les accueils de loisirs sans hébergement (Alsh). Ceux liés au fonctionnement permettent la bonne gestion de ces structures et leur pérennité. La Caf de l'Essonne subventionne également des actions ponctuelles dans le cadre du réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Réaap), ainsi que les dispositifs Politique de la ville (Pdv) et Ville vie vacances (Vvv) par exemple.

En 2024, ce sont plus de **134 millions d'euros** qui ont été octroyés par la Caf de l'Essonne dans le cadre de ses financements d'action sociale.



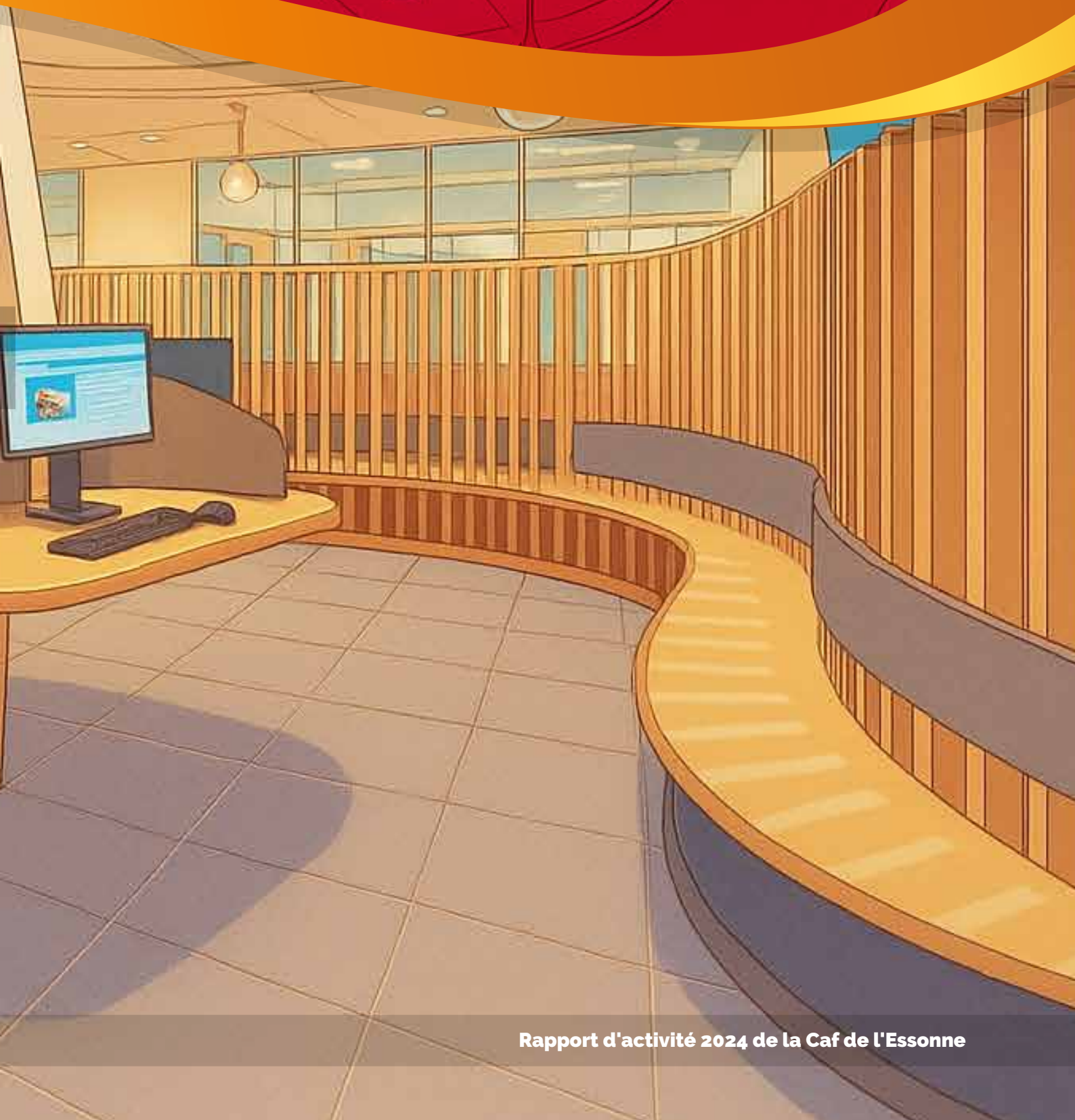
- Le **territoire Nord-Est**, avec **34 %** des personnes couvertes par la Caf, concentre **33 %** des financements de la caisse. Il dénombre **26** des **47** nouveaux quartiers prioritaires (QP) de l'Essonne : les besoins spécifiques de leurs habitants sont notamment couverts par des structures et dispositifs financés par la Caf.
- Le **territoire Nord-Ouest**, avec **35 %** de la population allocataire, perçoit **42 %** des financements alloués. Ce territoire continue de connaître une évolution démographique supérieure à la moyenne du département, ce qui justifie de poursuivre les investissements en direction des familles.
- Le **territoire Centre-Sud**, avec **30 %** des personnes couvertes par la Caf, représente quant à lui **23 %** des financements. Les **135** communes qui le composent en font le territoire le plus vaste mais se caractérisent majoritairement par une plus faible densité de population.

134 millions d'euros
versés en 2024 par la Caf de l'Essonne

Outre des financements alloués aux différents territoires, la Caf de l'Essonne a également subventionné des projets à rayonnement départemental pour un montant total de **2 034 031 euros**, soit **2 %**. Parmi ces projets on peut citer le financement du FSL à hauteur de **500 000 euros** ou encore le financement d'associations menant des actions de soutien à la parentalité (telle que Oppelia ou l'association Pause pour un montant de **40 000 euros** chacune).



2 OFFRE DE SERVICES AUX ALLOCATAIRES ET AUX PARTENAIRES



L'OFFRE GLOBALE DE SERVICE

LE RENFORCEMENT DE L'OFFRE GLOBALE DE SERVICE

En 2024, la Caf de l'Essonne a confirmé sa volonté de proposer une offre globale de service à ses allocataires. L'accueil sans rendez-vous sur quatre demi-journées par semaine sur les deux sites d'Evry-Courcouronnes et de Massy a ainsi permis aux usagers de bénéficier d'un accompagnement global et adapté.

38 800 allocataires ont été reçus sans rendez-vous en 2024 sur les sites d'Evry-Courcouronnes, ouvert en janvier 2024 et de Massy, ouvert en octobre 2024. Par ailleurs, plus de **2 600 rendez-vous individuels** ont été réalisés dans des espaces de confidentialité pour un traitement approfondi des dossiers.

DES MODES D'ACCUEIL DIVERSIFIÉS

La Caf a poursuivi la mise en place d'un mode d'accueil innovant, notamment par le déploiement de rendez-vous en visio sur plusieurs points du département. En décembre, **six points visio rendez-vous** étaient accessibles aux allocataires, en partenariat avec des espaces France Services. Ce partenariat a permis de former les conseillers pour qu'ils puissent répondre efficacement aux questions des usagers sur l'ensemble des services de la Caf et les réformes en cours.

Au-delà de l'élargissement de son accessibilité, la Caf a consacré l'année 2024 à développer des actions proactives auprès des allocataires, soulignant ainsi son engagement dans le « aller-vers », qui en 2024, n'a pas été qu'un « slogan » ou un leitmotiv mais une réalité.

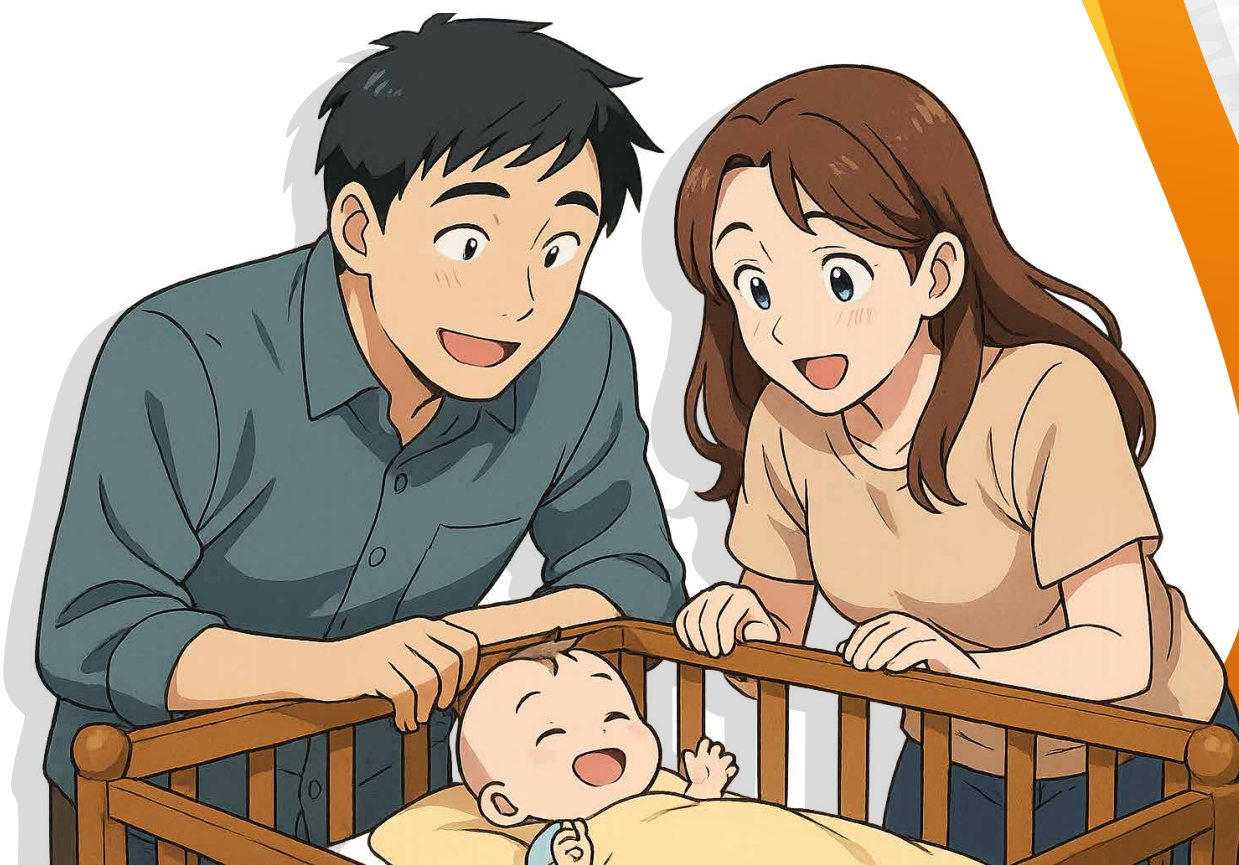
En effet, la Caf a convié 1 800 allocataires pour leur proposer d'assister à **140 ateliers numériques** afin de les aider à l'approche du numérique et leur faciliter leurs relations avec la Caf.

Afin de permettre aux allocataires d'avoir une information claire sur les modalités de contact, le plan d'accessibilité de la Caf a également été diffusé sous forme de vidéo.

UN PARTENARIAT LOCAL AU SERVICE DES ALLOCATAIRES

Soucieuse de porter au mieux son offre de service, la Caf s'attache à travailler en concertation avec d'autres opérateurs publics institutionnels. En 2024, elle a officialisé une telle démarche avec la Caisse primaire d'assurance maladie de l'Essonne. Les directeurs des deux organismes ont signé, le 24 janvier 2024 une convention de partenariat autour de plusieurs axes de coopération dont celui du renforcement de la présence et de l'action des deux organismes sur les territoires.

Des actions partenariales sont ainsi proposées aux allocataires autour de plusieurs parcours usagers (naissance, séparation, deuil, ...). Dans le cadre du parcours naissance, des ateliers autour de l'arrivée de l'enfant sont proposés pour accompagner les futurs et nouveaux parents. Ces ateliers, animés conjointement, permettent aux familles de bénéficier d'informations pratiques, de conseils et d'un accompagnement personnalisé autour de tous les aspects liés à la naissance, tels que les démarches administratives, les droits sociaux et les services disponibles. Cette approche vise à faciliter la vie des allocataires et à renforcer l'accompagnement dès les premiers moments de la parentalité.



LA GESTION DES DROITS ET LA RELATION DE SERVICE

Les activités liées à la gestion des droits et à la relation de service sont restées orientées, en 2024, vers les objectifs de versement rapide, régulier et juste des prestations, et plus généralement de l'accès aux droits et aux services pour les allocataires.

Dans un contexte marqué par les réformes réglementaires de fin 2023 et par l'évolution dynamique des besoins des familles, les équipes se sont fortement mobilisées tout au long de l'année 2024.

Une attention particulière a été portée aux événements de vie ou situations suivantes : la période de renouvellement des droits en début d'année, la prévention des risques de suspension voire de rupture des versements ainsi que les prestations des bénéficiaires de minimas sociaux. Des actions vers les allocataires se sont également développées afin de mieux faire accompagner les allocataires dont le montant des prestations a évolué en raison d'un changement de situation, notamment lorsque ce changement a eu un impact sur leurs droits.

Le second semestre de l'année s'est caractérisé par la préparation de deux échéances majeures pour 2025 :

- La mise en place, au 1^{er} trimestre, de **la solidarité à la source et notamment du pré-remplissage de la déclaration trimestrielle de ressources des bénéficiaires du RSA et de la prime d'activité**. Il s'agit d'une simplification majeure pour les allocataires concernés, désormais dispensés de cette démarche et d'une fiabilisation des revenus pris en compte grâce au montant net social.
- Le lancement, en fin de premier semestre, d'une nouvelle organisation de la délivrance des prestations pour deux segments d'allocataires, dite « **approche populationnelle** » : les bénéficiaires d'allocations en lien avec l'existence d'un handicap (adultes et enfants) et les travailleurs indépendants.

Ces deux évolutions visent à améliorer la qualité du service rendu aux allocataires.

L'accessibilité aux services de la Caf s'est développée en 2024, à la fois par une ouverture plus large des sites d'accueil à nos publics et par une meilleure couverture territoriale des besoins.

Depuis le début 2024, le siège de la Caf à Évry-Courcouronnes a augmenté son offre d'accueil en permettant aux allocataires de se présenter spontanément le matin, pour des questions simples relatives à leur dossier, leur situation et démarches et pour un accompagnement aux démarches en ligne.

Depuis mi-octobre 2024, le site d'accueil de Massy propose un accueil « Prestations » en complément des activités déjà assurées sur ce site, à savoir l'accompagnement social des allocataires et la réalisation de contrôles.

L'offre d'accueil se caractérise ainsi par les mêmes composantes que celles d'Évry-Courcouronnes, exception faite pour des situations plus complexes liées à leur dossier et situation assurée par les gestionnaires conseils en rendez-vous en visio. Les allocataires sont reçus dans les locaux de Massy et sont accompagnés pour la connexion à la visio.

Pour les deux sites, il est également possible désormais de rencontrer un travailleur social sans rendez-vous, pour une information, une orientation ou un accompagnement. Cet entretien est proposé aux allocataires par les collaborateurs de l'accueil détectant une situation nécessitant l'intervention d'un travailleur social.

Enfin, l'accueil des allocataires chez nos partenaires s'est développé grâce au déploiement des rendez-vous réalisés par visio ; il permet à des allocataires éloignés de nos sites de bénéficier d'une étude approfondie de leur dossier en étant accueillis près de leur domicile (mairie, France services, CCAS).



L'ACTION SOCIALE

A la Caf de l'Essonne, l'année 2024 a été marquée par une volonté affirmée de transformation et de renforcement de l'action sociale, dans un contexte budgétaire favorable grâce à l'augmentation de la dotation sur fonds locaux, portée à 500 000 euros supplémentaires par an jusqu'en 2027. Ce soutien financier a permis d'engager des évolutions structurelles majeures, au service des familles et des territoires.

UNE REFONTE AMBITIEUSE DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS

L'un des chantiers les plus emblématiques de l'année 2024 a été la refonte des règlements intérieurs d'action sociale. Cette refonte, engagée à la suite d'une large consultation des allocataires, des partenaires et des équipes internes, a permis de repenser en profondeur les critères d'intervention.

Elle s'est traduite notamment par un relèvement significatif des plafonds de ressources pour les aides financières individuelles, afin de mieux répondre aux réalités économiques des familles. Par ailleurs, de nouvelles aides ont également été créées comme la prime au renouvellement de matériel pour les assistants maternels. L'ensemble de ces évolutions a permis une hausse significative de la consommation de plusieurs aides, à l'instar de l'aide à la séparation, passant de 172 526 euros en 2023 à **333 334 euros en 2024**.

UNE RÉORGANISATION DES SERVICES INTERNES

L'année 2024 marque la création du nouveau département d'expertise et de financement en action sociale (DEFAS), qui regroupe désormais les expertises métiers de l'action sociale et fusionne les pôles Aides financières individuelles (AFI) et Aides financières collectives (AFC). Cette réorganisation vise à améliorer la lisibilité de l'offre d'action sociale et à renforcer la coordination des interventions.

LES CONVENTIONS TERRITORIALES GLOBALES (CTG)

Le développement des Conventions territoriales globales (CTG) s'est poursuivi. Le renouvellement de la CTG avec la communauté d'agglomération de l'Étampois Sud-Essonne (CAESE), en partenariat avec la MSA, témoigne de la volonté de renforcer les coopérations interinstitutionnelles.

De nouvelles signatures ont également eu lieu, notamment avec les communes de Leuville-sur-Orge et Plessis-Pâté, illustrant l'engagement de la Caf de l'Essonne en faveur de l'intercommunalité.

Fin 2024, 99 % du territoire essonnien est couvert par une convention territoriale globale.

Afin de répondre de manière plus adaptée aux besoins des familles, pour la première fois, des volets « logement » et « accès aux droits » ont été intégrés dans de nombreuses CTG et notamment avec la ville de Grigny. Ces évolutions témoignent de la volonté de la Caf de l'Essonne d'apporter une réponse au plus proche des besoins des territoires.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL : LES TRAVAILLEURS SOCIAUX AU PLUS PRÈS DES FAMILLES

L'accompagnement social individuel, avec un taux d'accompagnements de longue durée de 66 % dans les interventions réalisées par les travailleurs sociaux reflète l'investissement des équipes et l'efficacité des dispositifs mis en place.

La réouverture du site de Massy a permis de renforcer la coordination entre les équipes d'accueil et les travailleurs sociaux, avec un impact positif sur l'accompagnement des familles.

LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ ET LA PROTECTION DE L'ENFANCE

En 2024, la Caf de l'Essonne a poursuivi son soutien à la parentalité, notamment en décidant de financer un deuxième espace de rencontre sur le département via la première Maison des Parents. Ce lieu ressource, pensé pour accompagner les familles, s'inscrit dans une logique de co-construction avec les acteurs locaux.

Une équipe d'appui à la protection de l'enfance a été mise en place, afin de mieux répondre aux situations complexes et de renforcer notre partenariat avec les acteurs de la protection de l'enfance.

L'INCLUSION ET L'ATTRACTIVITÉ : DES BONUS POUR SOUTENIR LES STRUCTURES

Plusieurs dispositifs ont été déployés pour soutenir les structures et favoriser l'accueil de tous les enfants.

Le bonus inclusion handicap a été mis en œuvre dans les Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), avec pour objectif une détection précoce mais également l'inclusion et l'accompagnement renforcé des enfants porteurs de handicap et ce, dès le plus jeune âge.

Le bonus attractivité est une aide financière versée, depuis 2024, par les Caf aux gestionnaires de crèches financées par la Psu, en contrepartie d'une revalorisation salariale. L'objectif de ce bonus vise à renforcer l'attractivité des métiers de la petite enfance et à soutenir le recrutement.

Ce dispositif s'inscrit pleinement dans la perspective du Service public de la petite enfance (SPPE).

LE DISPOSITIF « AVIP »

En 2024, **51 assistants maternels** ont intégré le dispositif Ass'Mat Avip (à vocation d'insertion professionnelle). **23 familles** (pour 28 enfants) ont ainsi pu accéder à un mode d'accueil tout en bénéficiant d'un accompagnement spécifique dans le cadre de leurs démarches d'insertion socioprofessionnelle. Concernant les crèches Avip, elles sont passées de 18 structures labellisées en 2023 à **25 en 2024**.

En parallèle, un travail est mené avec France Travail pour faciliter la connaissance de ce dispositif et l'orientation des familles

La Caf de l'Essonne a versé **11 580 euros de bonification aux assistants maternels concernés**.

LA VALORISATION DES PRATIQUES ET DES PROFESSIONNELS

Le 12 mars, journée mondiale du travail social, la Caf de l'Essonne a eu le plaisir d'organiser en partenariat avec l'Irfase, la MSA et la Cramif, une rencontre des travailleurs sociaux de chaque organisme avec l'intervention d'un sociologue, permettant ainsi de nourrir la réflexion collective sur les enjeux du métier. En avril, une journée Animation de la vie sociale intergénérationnelle a été organisée. L'objectif de cette journée était de présenter aux structures d'animation de la vie sociale des actions mises en place par des associations autour de l'intergénérationnel, afin de leur donner des pistes et des idées à développer au sein de leurs centres sociaux ou espaces de vie sociale (ex : des personnes âgées viennent faire de la lecture aux enfants, un centre social a réalisé un clip de rap sur la xénophobie en associant des jeunes et des seniors, ateliers couture animés par des personnes retraitées).

LE VERSEMENT AU BON DROIT

Le service public de Sécurité sociale qu'assure la Caf est fondamentalement un service public financier, qui consiste à solvabiliser allocataires et partenaires par le versement de prestations.

Gestionnaire de fonds publics, la Caf doit ainsi garantir le versement du juste droit, tout autant à ceux qui bénéficient de ses prestations qu'à ceux qui les financent (représentation nationale et citoyens). Cette responsabilité essentielle, évaluée chaque année par les pouvoirs publics au travers de l'examen et de la validation des comptes de l'organisme, est au cœur du dispositif de sécurisation financière et de maîtrise des risques que la Caf déploie au quotidien.

Ce dispositif s'exerce au travers :

- d'une politique de vérification visant à garantir la bonne application de la règle de droit,
- d'une politique de contrôle visant à fiabiliser les informations nécessaires au calcul des droits,
- d'une politique de lutte contre la fraude visant à identifier et sanctionner les abus et entorses au contrat social,
- d'une politique de recouvrement, visant à corriger financièrement les erreurs et irrégularités identifiées,
- enfin d'une politique de prévention des indus visant à éviter les régularisations de droits.

LA VÉRIFICATION DES DROITS CALCULÉS

C'est la première des sécurisations, qui consiste à confier à des personnels identifiés (les vérificateurs) la tâche de revenir sur les calculs opérés par les personnels en charge de l'instruction des dossiers pour s'assurer que la réglementation est correctement appliquée.

Les dossiers à vérifier sont sélectionnés pour porter principalement là où les risques d'erreur sont les plus importants.

LA POLITIQUE DE CONTRÔLES ALLOCATAIRES

La politique de contrôles allocataires passe par la vérification systématique ou par échantillon ciblé des informations servant à l'examen d'un droit et qui sont collectées, soit directement auprès des allocataires, soit auprès de tiers (France Travail, Direction générale des finances publiques, bailleurs, etc.).

LA POLITIQUE DE CONTRÔLES PARTENAIRES

Le contrôle des partenaires constitue la contrepartie nécessaire du système déclaratif dont ils bénéficient (les droits annuels étant calculés sur la base de données d'activité directement communiquées par les partenaires). Ils apportent à la Caf une double sécurisation, en permettant d'une part la détection des déclarations erronées ou fausses (sécurisation des données passées), et en contribuant d'autre part à l'identification des difficultés que peuvent rencontrer les partenaires de la Caf dans le suivi financier de leurs activités (sécurisation des données futures). La politique de contrôle de la Caf, qui s'articule autour de critères de sélection permettant de prioriser les équipements à contrôler au regard des risques connus.

LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Les contrôles réalisés par la Caf visent également à identifier les fraudes, c'est-à-dire des irrégularités intentionnelles qu'il importe ensuite de sanctionner.

La Caf participe par ailleurs depuis plusieurs années aux instances départementales de lutte contre la fraude (Codaf), ce qui permet la réalisation d'actions conjointes sur des dossiers sensibles ainsi que des échanges d'informations en plus des croisements automatisés de fichiers.

LA POLITIQUE DE RECOUVREMENT

Tout comme les mises à jour de situations allocataires, les actions de sécurisation déployées par la Caf pour garantir le versement du juste droit ont pour conséquence des régularisations financières. Celles-ci peuvent prendre la forme de rappels ou de trop perçus, dont le recouvrement effectif est pour la Caf un enjeu majeur de bonne gestion des fonds publics.

LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DES INDUS

« La prévention des indus » est un programme national à fort enjeu, porté par la Convention d'Objectifs et de Gestion État / Cnaf. Alors que la mission des Caf est d'assurer le paiement juste, rapide et régulier des droits, elles sont confrontées à un nombre d'indus important qu'il faut prévenir.

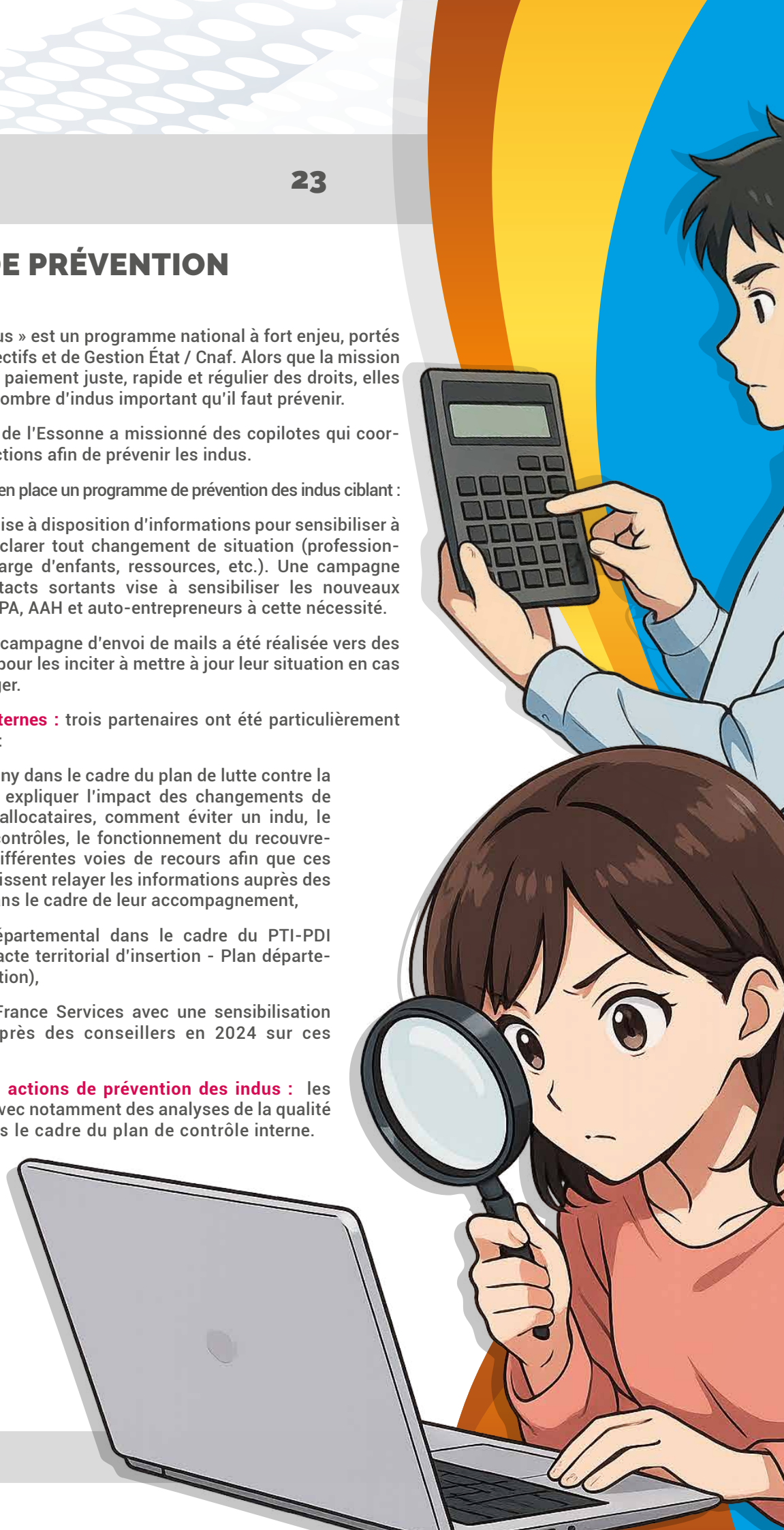
Pour y répondre, la Caf de l'Essonne a missionné des copilotes qui coordonnent de multiples actions afin de prévenir les indus.

La Caf de l'Essonne a mis en place un programme de prévention des indus ciblant :

- **Les allocataires** : mise à disposition d'informations pour sensibiliser à l'importance de déclarer tout changement de situation (professionnelle, familiale, charge d'enfants, ressources, etc.). Une campagne mensuelle de contacts sortants vise à sensibiliser les nouveaux allocataires RSA, PPA, AAH et auto-entrepreneurs à cette nécessité.

En juillet 2024 une campagne d'envoi de mails a été réalisée vers des allocataires ciblés pour les inciter à mettre à jour leur situation en cas de départ à l'étranger.

- **Les partenaires externes** : trois partenaires ont été particulièrement mobilisés en 2024 :
 - La ville de Grigny dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté pour expliquer l'impact des changements de situation des allocataires, comment éviter un indu, le système des contrôles, le fonctionnement du recouvrement ou les différentes voies de recours afin que ces partenaires puissent relayer les informations auprès des allocataires dans le cadre de leur accompagnement,
 - Le Conseil Départemental dans le cadre du PTI-PDI 2022-2026 (Pacte territorial d'insertion - Plan départemental d'insertion),
 - Les espaces France Services avec une sensibilisation dispensée auprès des conseillers en 2024 sur ces mêmes sujets.
- **3^{ème} cible pour les actions de prévention des indus** : les services internes avec notamment des analyses de la qualité de liquidation dans le cadre du plan de contrôle interne.



LES CLÉS DE LA RÉUSSITE

VERS UNE CAF PERFORMANTE, INCLUSIVE ET RÉSILIENTE

Dans un contexte de transformation structurelle et numérique, la Caf de l'Essonne déploie une politique RH ambitieuse, renforce sa présence territoriale via des partenariats locaux, et assure la montée en compétence de ses collaborateurs. L'enjeu est clair : conjuguer performance sociale et qualité de vie au travail pour continuer à servir les familles de l'Essonne dans les meilleures conditions.

UNE DYNAMIQUE RH AU SERVICE DE LA PERFORMANCE SOCIALE

Une stratégie RH centrée sur l'expérience collaborateur

Le schéma directeur RH déployé repose sur 3 leviers :

- Cohésion et fierté d'appartenance,
- Bien-être individuel et collectif,
- Responsabilisation et autonomie.

Cette approche vise à créer un cadre propice à la performance durable, à la fidélisation des talents et à l'engagement collectif dans un contexte en mutation.

La Caf renforce progressivement sa marque employeur, en valorisant notamment les métiers en tension et en modernisant les pratiques de recrutement (LinkedIn, forums, campagnes numériques).

Recrutement & alternance

En 2024, la Caf de l'Essonne a, à nouveau, démontré son implication dans la dynamique d'emploi du département en recrutant :

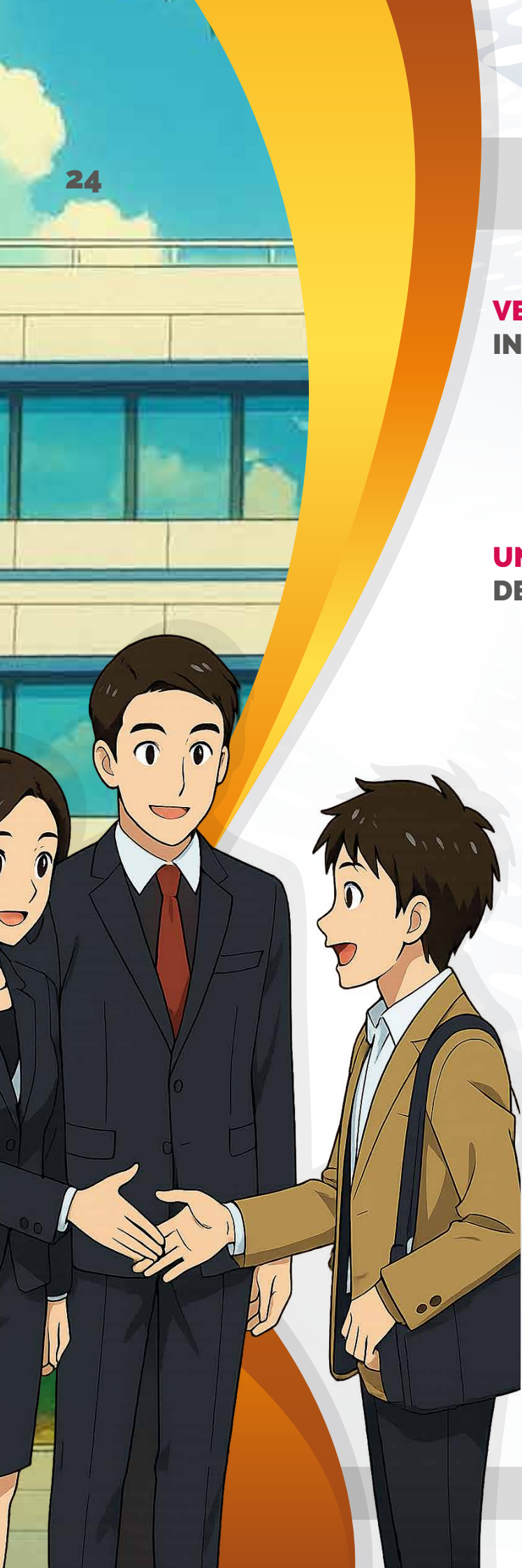
- **132 collaborateurs** dont **66 en CDI** (dont 14 par voie de mutation)
- et **66 en CDD**, comprenant **13 contrats d'apprentissage**.

La Caf a accueilli 20 apprentis et 18 stagiaires, poursuivant son engagement en faveur de la politique de professionnalisation des cursus scolaires.

Dans le cadre de cette stratégie de recrutement, la Caf de l'Essonne a participé à 5 forums emploi en 2024.

Maintien dans l'emploi et inclusion

L'année 2024 a vu le renforcement de l'inclusion avec la poursuite des actions pour le maintien dans l'emploi et/ou le recrutement d'agents en situation de handicap.



Une politique de formation ambitieuse

L'année 2024 confirme l'investissement massif dans le développement des compétences des collaborateurs :

- 399 agents formés, soit un taux d'accès à la formation de 80,44 %,
- Un taux d'effort de formation à 9,18 %, illustrant un fort engagement dans l'accompagnement des parcours,
- 5 sessions de formation, avec 15 collaborateurs certifiés en 2024.

À la Caf de l'Essonne, la formation professionnelle est positionnée comme un levier d'accompagnement aux transformations : numériques, organisationnelles et managériales.

Santé au travail

Des actions de sensibilisation ont été conduites autour des thématiques de santé, en lien avec les obligations sur la prévention des Risques psycho-sociaux et le dialogue social.

À titre d'exemples, des actions de sensibilisation sont organisées chaque année à l'instar de :

- Octobre rose,
- Sensibilisation aux problèmes de santé masculine (à vos moustaches),
- Le mois sans tabac,
- Sensibilisation sur le handicap.

D'autres journées ou actions sont spécifiquement liées à l'activité et à l'analyse des risques effectuée par la Caf de l'Essonne :

- Sensibilisation du travail sur écran,
- Semaine de la prévention des risques routiers en partenariat avec l'ACMS, la Préfecture et la Macif.

Et d'autres plus spécifiques :

- Sensibilisation à la maladie de Crohn,
- Sensibilisation à la maladie d'Alzheimer,
- Journée de sensibilisation à la lutte contre les violences faites aux femmes,
- Journée dédiée aux troubles DYS.



LES CLÉS DE LA RÉUSSITE

LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE & L'ACCOMPAGNEMENT DES USAGES

Modernisation interne

La Caf poursuit la transformation engagée avec la généralisation des outils collaboratifs (Teams, partages en ligne, visioconférences, gestion documentaire) adaptés aux pratiques du travail hybride.

Les espaces sont équipés pour permettre l'animation de projets en mode distanciel-présentiel, contribuant au maintien de l'efficacité et de la transversalité.

Programme TNI

La transformation numérique interne vise à accompagner les agents dans la montée en compétences numériques. Il s'inscrit dans la transition digitale et facilite l'adoption des outils numériques au quotidien.

Programme de transformation de nos outils avec la modernisation du SI

La migration de Windows 10, la mise en place de Windows Hello, le déploiement de nouveaux serveurs, la sensibilisation à la protection du matériel informatique, le cybermoi.s (dispositif national d'assistance et de prévention contre les risques cyber) sont quelques-unes des actions menées en faveur d'une maîtrise du parc informatique et de la sécurité du système d'information.

Intelligence artificielle

Des travaux d'expérimentation autour de l'IA sont amorcés, dans un souci d'optimisation des pratiques et de renforcement de l'acculturation à cette nouvelle technologie.

L'IMMOBILIER ET LE CADRE DE TRAVAIL

Un immobilier au service de la qualité de vie et de la performance

L'environnement de travail a continué à évoluer avec une attention particulière portée à l'usage des locaux, au service de la qualité de vie et de la performance.

L'aménagement des espaces a été pensé pour répondre aux besoins des équipes en mode hybride, et aux exigences d'accessibilité et de confort.

En complément, la Caf adopte un schéma directeur immobilier local pour moderniser ses sites et améliorer la qualité de service et de vie au travail.



Aménagement et rénovation

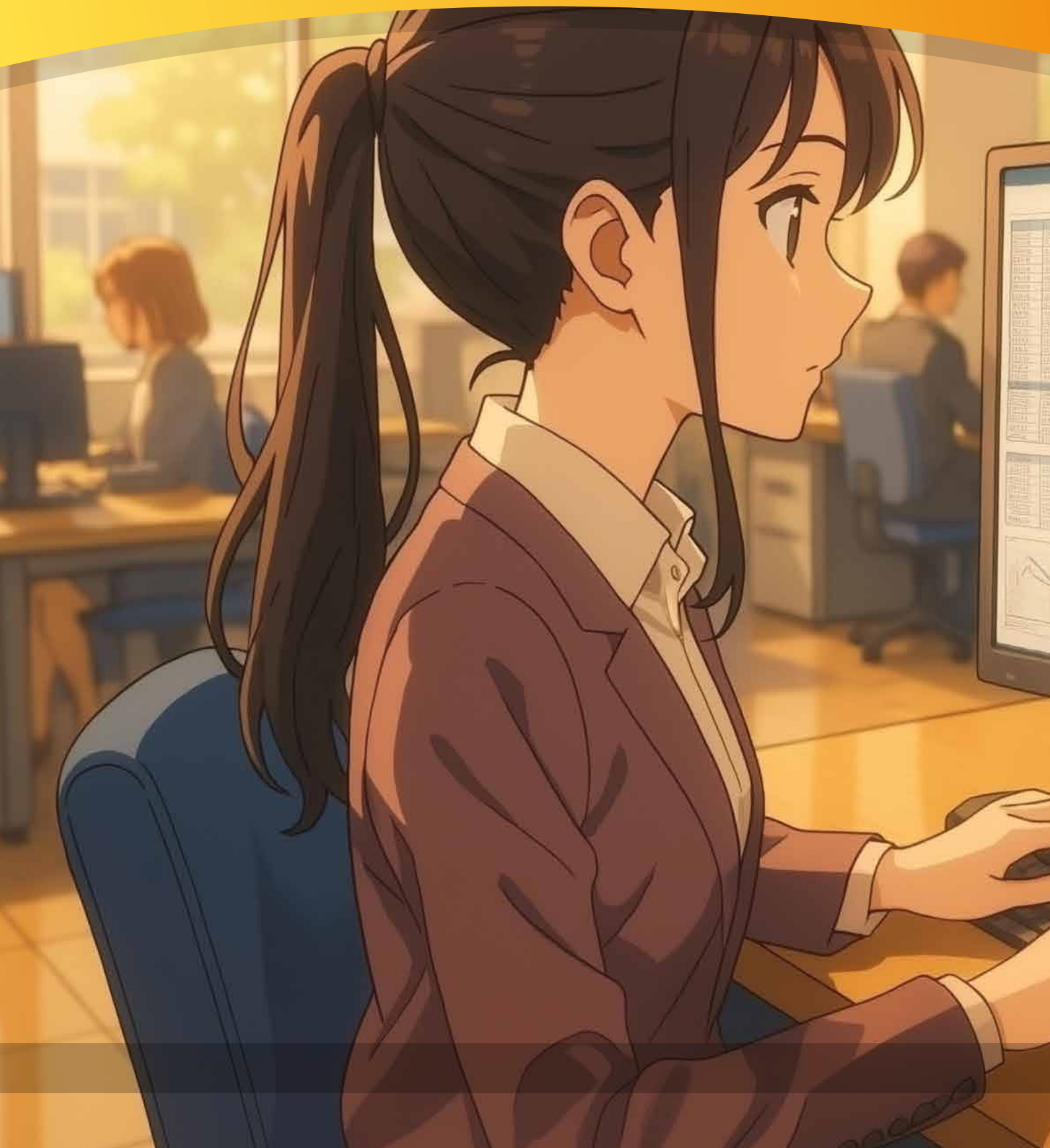
Des travaux de rénovation des bâtiments pour favoriser l'ergonomie, l'accessibilité, la sécurité et la sobriété énergétique sont diligentés pour assurer plus de confort, de sécurité et améliorer notre performance, notamment énergétique.

UNE DÉMARCHE RSE ANCRÉE AVEC DES ENGAGEMENTS CONCRETS

La responsabilité sociale de la Caf se traduit par

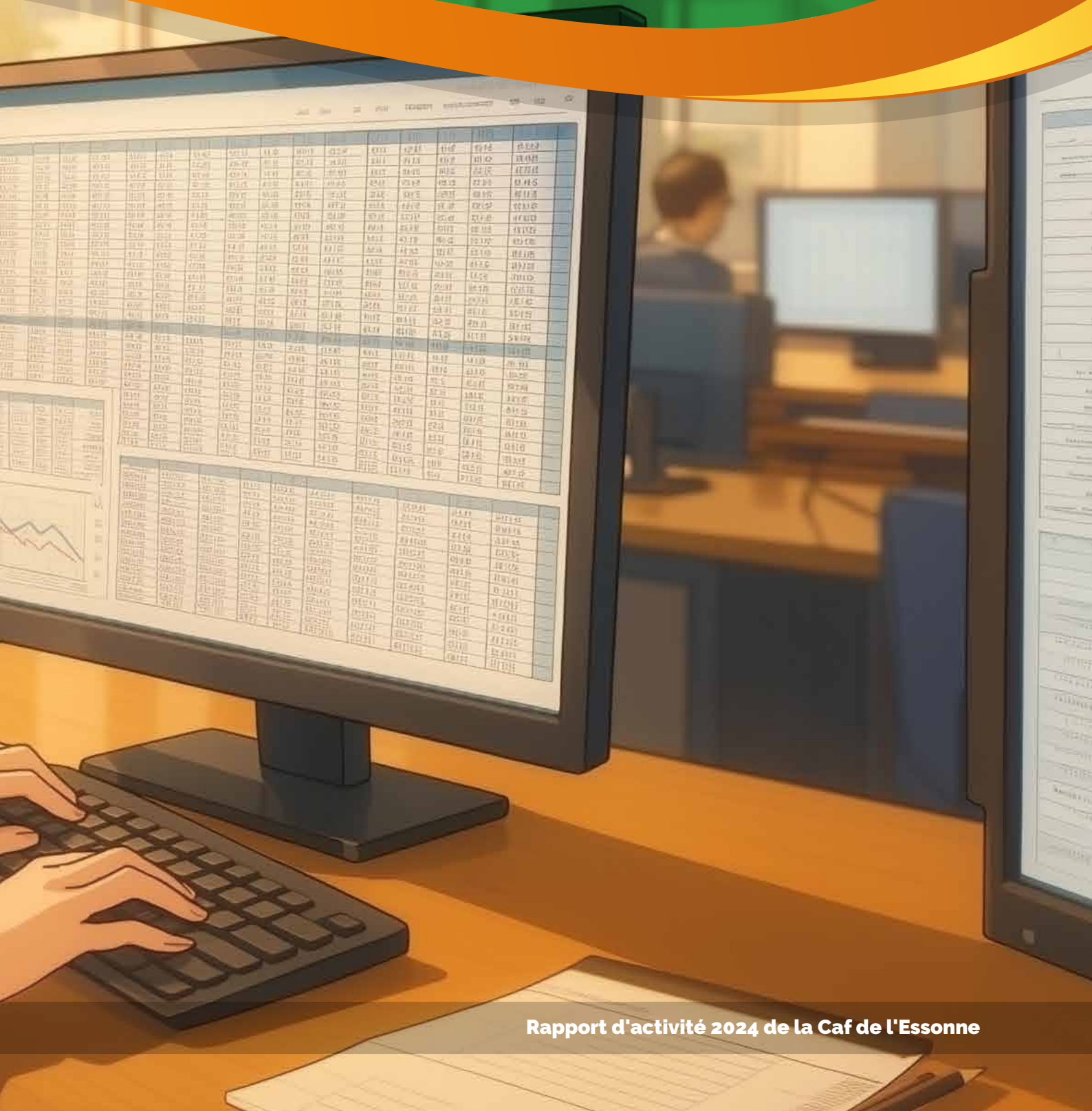
- Une politique de formation et d'accueil inclusive,
- Des partenariats locaux avec des acteurs de l'insertion,
- Des engagements environnementaux ; en effet, la Caf de l'Essonne poursuit ses efforts pour réduire son empreinte car bone. En 2024, la consommation énergétique globale a atteint un niveau de 1 065 674 kWh soit une baisse de 41 % par rapport à 2023 et de 64 % par rapport à 2021 sachant que l'objectif COG-12-53 assigné par la CNAF pour 2024 est de 10 %.
- Une participation citoyenne avec des collectes de lunettes, la course Odyseea, une collecte solidaire de vêtements, les bénéfices du jardin d'entreprise, ou encore un troc des fournitures scolaires.
- Une vigilance portée à l'égalité et à la santé des collaborateurs.





3

LES CHIFFRES CLÉS



TABLEAUX DES PRESTATIONS

VENTILATION DES DÉPENSES DU FONDS NATIONAL DES PRESTATIONS FAMILIALES

	2024 Montant en euros	STRUCTURE	ÉVOLUTION 2023/2024
Allocations familiales	351 149 806	20,7 %	5,3 %
Complément familial	65 493 246	3,9 %	7,3 %
Allocation de rentrée scolaire	49 760 657	2,9 %	7,5 %
Allocation de soutien familial	63 124 775	3,7 %	7,1 %
Paje allocation de base	73 742 498	4,3 %	2,6 %
Paje prime naissance ou prime d'adoption	13 056 632	0,8 %	2,9 %
Paje complément activité	3 883	0,0 %	-93,2 %
Paje complément mode de garde	154 389 657	9,1 %	2,9 %
Paje prestation partagée d'éducation	18 077 460	1,1 %	-1,3 %
Allocation journalière du proche aidant	208 068	0,0 %	22,8 %
Frais de mandataires judiciaires Enfants	2 576 041	0,2 %	-5,1 %
Autres allocations et prestations	568 793	0,0 %	7,5 %
TOTAL	792 151 516	46,7 %	4,8 %

VENTILATION DES DÉPENSES DU FONDS NATIONAL DES AIDES AU LOGEMENT

	2024 Montant en euros	STRUCTURE	ÉVOLUTION 2023/2024
Allocation de logement social	64 781 132	3,8 %	8,8 %
Aide personnalisée au logement	159 329 254	9,4 %	3,5 %
Allocation de logement familial	60 148 230	3,5 %	4,0 %
Allocation de logement temporaire	378 383	0,0 %	-21,4 %
TOTAL	284 636 998	16,8 %	4,7 %

VENTILATION DES DÉPENSES DE SOLIDARITÉ ET DE COMPENSATION DU HANDICAP POUR LE COMPTE DE L'ÉTAT

	2024 Montant en euros	STRUCTURE	ÉVOLUTION 2023/2024
Rsa jeunes et Rsa activité	49 848	0,0 %	-35,0 %
Prime pour l'activité (Ppa)	177 199 532	10,4 %	2,4 %
Primes exceptionnelles Etat	6 754 668	0,4 %	-12,0 %
Allocation aux Adultes Handicapés (Aah)	196 281 295	11,6 %	10,8 %
Aide universelle d'urgence aux victimes de violences conjugales	445 023	0,0 %	386,5 %
TOTAL	380 730 365	22,4 %	6,3 %

VENTILATION DES DÉPENSES DE SOLIDARITÉ POUR LE COMPTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

	2024 Montant en euros	STRUCTURE	ÉVOLUTION 2023/2024
Rsa socle	165 929 989	9,8 %	1,3 %
Rsa socle majoré	30 770 099	1,8 %	0,9 %
TOTAL	196 700 088	11,6 %	1,3 %

VENTILATION DES DÉPENSES POUR LE COMPTE DE LA CNSA

	2024 Montant en euros	STRUCTURE	ÉVOLUTION 2023/2024
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh)	36 962 602	2,2 %	18,3 %
Aeeh majoration parent isolé	1 274 549	0,1 %	16,2 %
Allocation journalière de présence parentale	5 559 736	0,3 %	26,1 %
TOTAL	43 796 887	2,6 %	19,2 %

MONTANT TOTAL DES PRESTATIONS VERSÉES EN EUROS

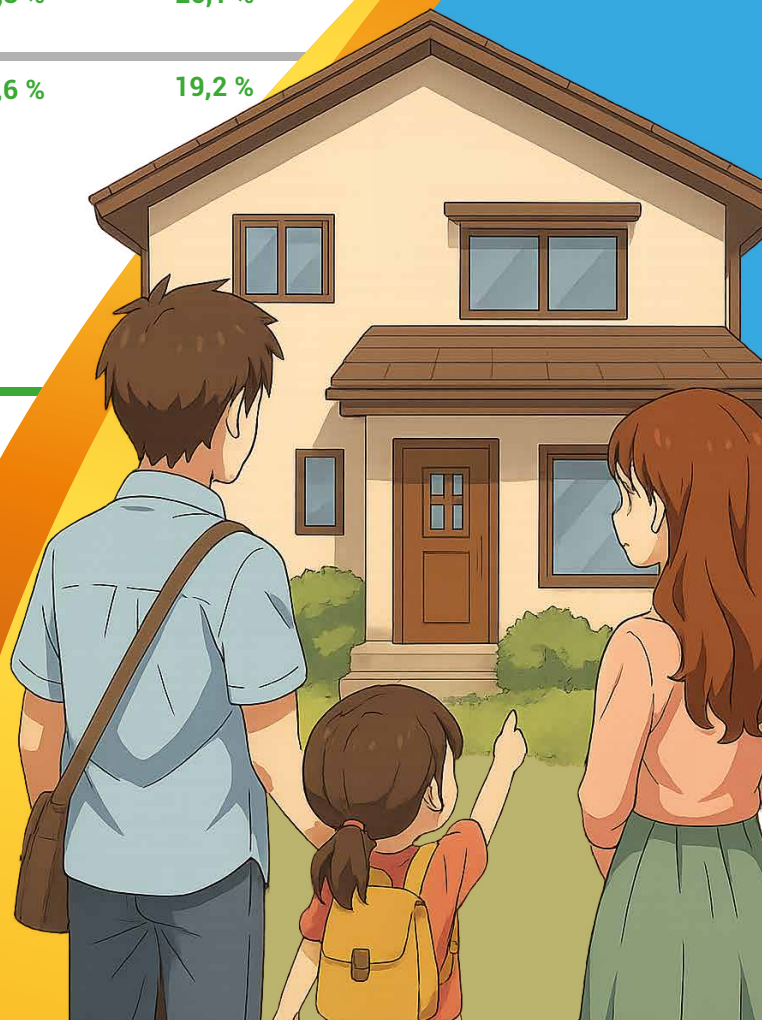
1 698 015 855

STRUCTURE

100,0%

ÉVOLUTION 2023/2024

7,5%



LES FINANCEMENTS D'ACTION SOCIALE

32

Domaine	Équipement	Type d'aide	Montant
Petite enfance (0-3 ans)	Établissement d'accueil du jeune enfance (Eaje)	Prestation de service unique (Psu) + heures de concertation	65 011 890,08 €
		Bonus mixité sociale	1 362 200,00 €
		Bonus inclusion handicap	416 894,94 €
		Journées pédagogiques	1 199 775,24 €
		Bonus attractivité	450 886,66 €
		Bonus territoire	12 239 572,13 €
		Plans crèches	896 112,00 €
		Fonds de modernisation des établissements d'accueil de jeunes enfants (Fme)	1 028 452,38 €
	Relais petite enfance (Rpe)	Prestation de service	2 549 676,76 €
		Bonus territoire	1 030 379,33 €
	Contrat territorial réservataire employeur	Bonus territoire	727 126,63 €
	Chargé de coopération Petite Enfance	Bonus territoire	384 797,99 €
	Ludothèque	Bonus territoire	202 129,75 €
	Fonds publics et territoires	Subvention	1 861 067,09 €
	Fonds d'innovation petite enfance	Subvention	111 199,00 €
	Autres	Subvention	188 815,24 €
Sous-total Petite enfance			89 660 975,22 €
Enfance et jeunesse (4-25 ans)	Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh)	Prestation de service	16 391 607,62 €
		Bonus territoire	7 715 303,26 €
		Bonus complément inclusif	1 088 940,63 €
		Bonus plan mercredi	492 206,99 €
		FPT investissement Alsh	2 114 710,00 €
		Investissement fonds locaux	1 283 376,00 €
	Prestation de service Jeunes	Prestation de service	129 444,13 €
	Foyer de jeunes travailleurs (Fjt)	Prestation de service	309 105,54 €
	Point accueil écoute jeunes (Paej)	Prestation de service	383 930,55 €
	Promeneurs du net	Subvention	32 000,00 €
	Fonds publics et territoires	Subvention	1 198 347,00 €
	Chargé de coopération Enfance Jeunesse	Bonus territoire	551 925,85 €
	Bafa et Séjours	Bonus territoire	419 058,10 €
	Autres	Subvention	817 996,42 €
Sous-total Enfance et jeunesse			32 927 952,09 €

Domaine	Équipement	Type d'aide	Montant
Parentalité	Lieu d'accueil enfants parents (Laep)	Prestation de service	204 038,79 €
		Bonus territoire	132 741,83 €
		Investissement fonds locaux	50 000,00 €
	Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas)	Prestation de service	543 739,32 €
	Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité (Reaap)	Prestation de service	297 000,00 €
	Médiation familiale	Prestation de service	607 609,12 €
	Espace rencontre	Prestation de service	533 853,43 €
		Investissement fonds locaux	198 997,00 €
	Aide à domicile	Prestation de service	1 166 140,41 €
	Chargé de coopération Parentalité	Bonus territoire	209 130,68 €
	Fonds publics et territoires	Subvention	5 000,00 €
	Autres	Subvention	526 364,00 €
		Sous-total Parentalité	4 474 614,58 €
Animation de la vie sociale	Centre social	Prestation de service Animation globale et coordination (Agc)	3 513 385,40 €
		Prestation de service Animation collective famille (Acf)	1 003 872,26 €
		Investissement fonds locaux	316 317,00 €
	Espace de vie sociale	Prestation de service Animation locale	790 535,49 €
	Chargé de coopération Animation de la Vie Sociale	Bonus territoire	219 394,09 €
	Fonds publics et territoires	Subvention	186 360,00 €
	Autres	Subvention	345 906,36 €
		Sous-total Animation de la vie sociale	6 375 770,60 €
Logement et habitat	FSL	Subvention	500 000,00 €
	ADIL	Subvention	60 000,00 €
	Soliha (non décence)	Subvention	16 000,00 €
		Sous-total Logement et habitat	576 000,00 €
Temps libres accompagnés	Politique de la ville	Subvention	269 233,00 €
	Ville Vie Vacances	Subvention	187 700,00 €
		Sous-total Temps libres accompagnés	456 933,00 €
		Total Aides financières collectives	134 472 245,49 €

LES CHIFFRES DU CONTRÔLE

LES CHIFFRES DE LA VÉRIFICATION

En 2024, ce sont ainsi 44 866 liquidations qui ont été vérifiées, avec pour conséquence près de **8,3 millions d'euros** de régularisations financières (dont près de 7,3 millions d'euros avant paiement).

	Nombre	Montant
Vérifications avant paiement	38 230	7 364 241 €
Vérifications après paiement	6 636	989 435 €
Ensemble des vérifications	44 866	8 353 676 €

À noter que la Caf de l'Essonne a également procédé en 2024 à la vérification de 1 290 dossiers pour le compte des Caf d'Île-de-France sur la prestation Avpf (Assurance vieillesse du parent au foyer) dont elle assure la gestion mutualisée.

LES CHIFFRES DU CONTRÔLE ALLOCATAIRES

	Nombre	Montant
Contrôles sur place	988	7 931 149 €
Contrôles sur pièces (contrôle de ressources trimestrielles, de ressources annuelles, autres contrôles sur pièces)	27 647	13 553 260 €
Contrôles automatisés	465 215	8 198 211 €

LES CHIFFRES DE LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Les **28 635 contrôles allocataires** réalisés en 2024 ont permis de procéder à plus de 21,5 millions d'euros de régularisations financières et de **détecter 685 fraudes avérées** représentant un préjudice financier de plus de **8,9 millions d'euros**.

	Fraudes retenues		Plaintes pénales décidées en commission		Pénalités financières		Avertissements
	Nombre	Montant du préjudice	Nombre	Montant du préjudice	Nombre	Montant du préjudice	Nombre
2024	685	8 913 475 €	54	760 430 €	247	256 233 €	334
2023	497	5 435 609 €	66	981 382 €	112	130 365 €	234

811 signalements émanant de partenaires institutionnels (CPAM, Urssaf, Police Nationale, Conseil Départemental, Préfecture, DGFIP etc.) ont été pris en charge en 2024. Parallèlement, la Caf a transmis 675 signalements à ces organismes.

LES CHIFFRES DU CONTRÔLE PARTENAIRES

En 2024, sur ces 33 équipements contrôlés, la Caf de l'Essonne en a réalisé un de façon coordonnée avec les services de la PMI et s'est ajouté un contrôle du respect de la laïcité.

Nombre d'équipements contrôlés	33
Nombre d'exercices contrôlés*	45
Nombre de contrôles avec impact financier (rappel ou trop-perçu)	42
Taux de contrôles avec impact financier	93 %
Montant des prestations 2021-2022 servies aux équipements contrôlés (PSO, PSU, CTG)	14 271 273,74 €
Montant total des impacts financiers (rappels et indus)	803 334,74 €
Taux d'incidence financière **	5,63 %

LES CHIFFRES DU RECOUVREMENT

Pour 130 974 704 euros d'indus gérés en 2024 (dont 81 962 508 euros de nouveaux indus), la Caf a assuré le recouvrement financier via des remboursements et des récupérations à hauteur de 68 633 697 euros.

9 138 953 € d'indus ont par ailleurs été soldés administrativement, consécutivement à des remises de dettes, des admissions en non-valeur ou encore des transferts de créances du fait de mutations d'allocataires.

Recouvrement financier (remboursements, récupérations)	68 633 697 €
Recouvrement non financier	9 138 953 €
Remises de dettes	2 475 907 €
Autres (ANV, transferts, annulations)	6 663 046 €
Total recouvrement	77 772 650 €

* pour un même équipement, des contrôles peuvent être effectuées sur un ou plusieurs exercices, dans les limites de la prescription et du risque évalué.

**Le taux d'incidence financière (TIF) est un indicateur de performance utilisé pour mesurer l'impact financier des erreurs ou irrégularités détectées lors des contrôles. TIF = (Montant total des impacts financiers détectés / Montant total des prestations versées aux équipements contrôlés) × 100

CHIFFRES CLÉS DE LA MÉDIATION

En 2024, le pôle médiation a traité **1 177 saisines** dont 378 hors médiation c'est-à-dire qui n'ont pas fait l'objet de démarches ou de demandes préalables. Ces régularisations ont entraîné :

- **258 rappels d'un montant total de 733 519,93 euros**
(contre 601 101,26 euros en 2023)
- **34 indus générés**
pour un total de 43 291,56 euros
- **10 indus annulés**
pour un total de 10 559,42 euros

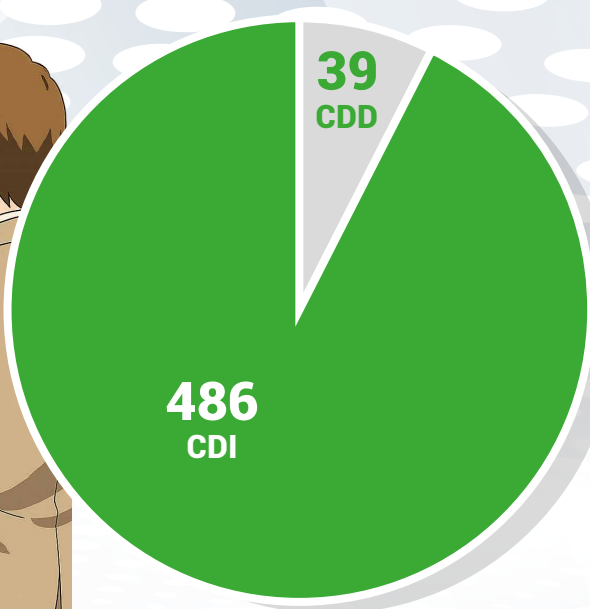
Environ 60 % des saisines émanaient de l'allocataire et 16 % des partenaires et majoritairement par courriel (87,2 %).

Les prestations les plus concernées sont les Aides au logement à 35 %, l'AAH à 25 % et le RSA à 22 %. Le reste des prestations représente environ 18 %.

Cause

En pourcentage

Délai de traitement	13,4 %
Erreur de liquidation	11,1 %
Erreur de législation	1,4 %
Réponse Caf inadaptée	1,1 %
Absence de réponse Caf	2 %
Dysfonctionnement informatique	5,6 %
Pas d'erreur Caf	65,4 %



37

La structure des effectifs :

525

salariés
au 31 décembre 2024

LES RESSOURCES INTERNES

L'index égalité Hommes-Femmes

99 %

en 2024

La moyenne d'âge en 2024 :

41 ans

132 embauches
sont intervenues en 2024 :

66 en Cdi dont 14 par voie de mutation

66 en Cdd dont 13 contrats d'apprentissage conclus en 2024

Le travail à temps partiel :

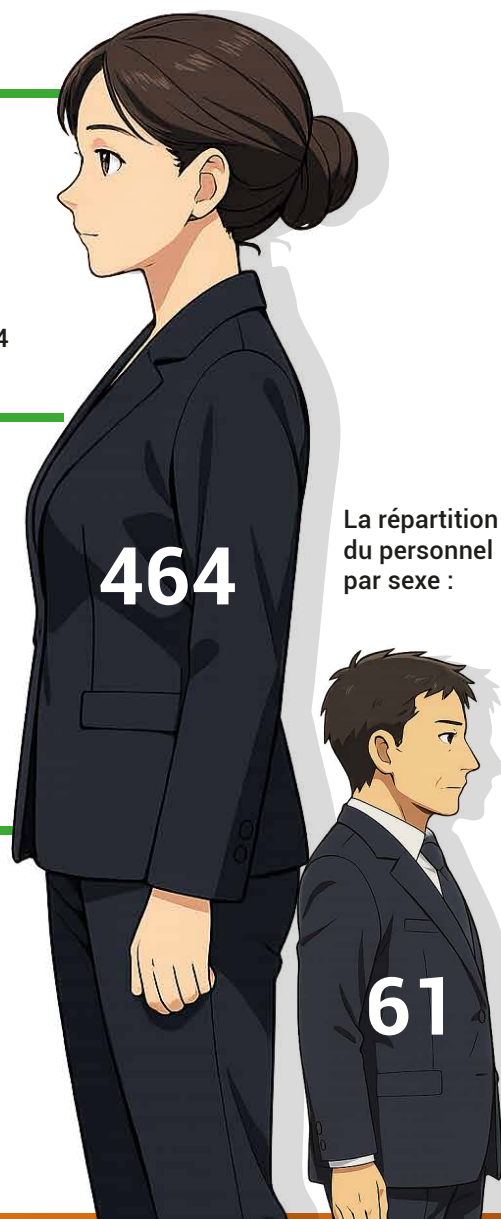
9,72 %

DES SALARIÉS

soit

54

AGENTS, travaillent à temps réduit.



La répartition
du personnel
par sexe :

7,87 %

Taux d'emploi de personnes
en situation de handicap

9,18 %

Taux d'effort
de formation



4

LA GOUVERNANCE



LES COMMISSIONS

LE BUREAU

Élisabeth Reygades,
Présidente du Conseil
d'administration

Élisabeth Jolivet,
1^{er} vice-président du Conseil
d'administration, U2p

Éric Poubanne,
2^e Vice-président du Conseil
d'administration et président
de la commission d'action
sociale, Cfdt

Frédéric Manceau,
3^e Vice-président du Conseil
d'administration, Cpme

Aïsseta Cissé,
Personne qualifiée

Tenemba Sissoko,
Udaf

LA COMMISSION D'ACTION SOCIALE

Éric Poubanne,
Président

Frédéric Manceau,
Vice-président

Christine Authier
David Bauer
Karim Chellat
Sylvain Favry
Christophe Freychet
Élisabeth Jolivet
Danielle Girondin
Pierre-Louis Martin
Emmanuelle Perrellon
Jérôme Rittling
Tenemba Sissoko
Sabrine Triquenaux

9 RÉUNIONS

5 RÉUNIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

6 RÉUNIONS



Élisabeth Reygades,
Présidente du Conseil d'administration



LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS ET LOGEMENT

Xavier Nagel,
Président

Mohamed Moufidi,
Vice-président

David Bauer
Karim Chellat
Aïsseta Cissé
Sylvain Favry
Élisabeth Jolivet
Frédéric Manceau
Jérôme Rittling
Yves Soulabail

5 RÉUNIONS

LA COMMISSION DES MARCHÉS

Gilles Arnou,
Président

Olivier Rousseau,
Vice-président

Christine Authier
Sylvain Favry
Xavier Nagel
Danielle Girondin

2 RÉUNIONS

LA COMMISSION DE RECOURS AMIABLE

Mohamed Moufidi
Sandrine Oyarzun
Sylvain Favry
David Fabre
Emmanuelle Perrellon

9 RÉUNIONS

LA COMMISSION DE PÉNALITÉS

Karim Chellat
Élisabeth Jolivet
Xavier Nagel
Aïsseta Cissé

5 RÉUNIONS



REPRÉSENTATIONS PRÉVUES PAR UN TEXTE LÉGISLATIF OU RÉGLEMENTAIRE OU CONVENTIONNEL

Instances	Titulaires	Suppléants
Comité de pilotage du plan départemental logement des personnes défavorisées (Pdaldp)	Président Caf	Président Cas
Schéma départemental d'accompagnement des familles (Sdaf)	Président Caf	Président Cas
Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)	Élisabeth Reygades	Éric Poubanne Xavier Souchard
Commission locale d'amélioration de l'habitat (Clah)	Élisabeth Jolivet	Olivier Rousseau
Conseil d'administration et assemblée générale du groupe d'intérêt public (Gip) chargé du fonds solidarité logement (FSL)	Président Caf	
Conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative.	Président Cas Pierre-Louis Martin	





REPRÉSENTATIONS EN RELATION AVEC LE BUDGET D'ACTION SOCIALE

Instances

Association départementale d'information
sur le logement (Adil)

Titulaires

Président Capl

Suppléants

REPRÉSENTATIONS EN RELATION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Instances

CESEé

Titulaires

Jérôme Rittling

Suppléants

Xavier Nagel



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024